



VIOLENCES CONJUGALES ET INFRA-FAMILIALES

PARCOURS ATTENTIONNÉ ET AIDE AU DÉPART D'URGENCE

La Caf s'engage aux côtés des victimes



Les conflits et violences conjugales, qu'est-ce que c'est ?

Dans un couple, les formes de violences peuvent correspondre à des excès sous plusieurs formes :

- > Psychologiques : harcèlement moral, insultes, menaces
- > Physiques : coups, blessures, séquestration
- > Sexuelles : viol, attouchements, harcèlement
- > Économiques : privation de ressources financières et maintien dans la dépendance
- > Administratives : confiscation ou destruction de documents administratifs personnels ou du couple (numéro allocataire Caf, titre de séjour, carte vitale, ...)

Un accueil, une écoute et un soutien personnalisé



Une écoute privilégiée



Un accompagnement et une prise en charge rapide pour sécuriser le dossier Caf de la victime



Pour faciliter le départ des victimes du domicile, la Caf verse une aide au départ d'urgence de 500 € (et 200 € supplémentaire par enfant)

Pour financer :

- > Les transports : l'achat de billets de train, bus, taxi, voiture de location ;
- > L'hébergement : une chambre d'hôtel ou un déménageur...
- > Tout achat nécessaire : vêtements, mobilier...

Trois associations partenaires de la Caf accompagnent les victimes :



- > AGENA au 03 22 52 09 52
- > CIDFF 80 au 03 22 22 01 94
- > La maison des familles de Montdidier au 06 70 82 62 40

